

- Pièces justificatives nécessaires pour les comptes à modalités de fonctionnement particulières (comptes indivis, démembrés, et désignation d'un mandataire)

! ATTENTION : En fonction de votre situation, **SGSS se réserve le droit de demander aux titulaires des justificatifs complémentaires ou une certification des documents remis** (article R561-20 du Code Monétaire et Financier).

Je déclare : • **adhérer à la convention de compte de titres nominatifs**, qui se compose des conditions générales et de ses annexes ;
• avoir pris connaissance du fait que Société Générale m'attribue la **classification MIF de "client détail"** qui me permettra de bénéficier du régime d'information et de protection le plus élevé. Si vous souhaitez une catégorisation différente et/ou pour toute information sur les conséquences qui en résulteraient quant à votre degré de protection, veuillez-vous reporter à l'annexe 1 des conditions générales.
Cette convention entrera en vigueur pour une durée indéterminée, **à réception du présent formulaire d'adhésion, complété, daté et signé** et de **l'ensemble des documents justificatifs nécessaires**.

Date : ____ / ____ / ____
(jj/mm/aaaa)

Signature(s) :

La signature du titulaire du compte et de son (ses) éventuel(s) représentant(s) légal (aux) précédée des nom, prénom et qualité. En cas de compte en indivision ou compte démembré, la signature de tous les co-titulaires est exigée.

! En cas de pluralité de titulaires (fonds commun de placement, club d'investissement, compte en indivision ou compte en usufruit et nue-propriété), merci de photocopier cette page en autant d'exemplaire qu'il y a de co-titulaires du compte, de la compléter et de la joindre à l'envoi (un exemplaire par co-titulaire).

Société Générale Securities Services est amenée à traiter en qualité de responsable de traitement vos données personnelles notamment pour l'ouverture du (des) compte(s) et/ou la mise à disposition des produits et services dont vous souhaitez bénéficier. Vous pouvez retrouver le détail des traitements réalisés, en ce compris les données traitées, les finalités, les bases légales applicables, les destinataires, les durées de conservation et les informations relatives aux transferts hors Espace Economique Européen dans les conditions générales de la convention de compte-titres disponibles sur le site <https://sharinbox.societegenerale.com> ou sur demande de votre part auprès des services de Société Générale Securities Services dont les coordonnées figurent dans cette convention (article 19).

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, ainsi que d'un droit à la portabilité de vos données. Vous pouvez également vous opposer pour des raisons tenant à votre situation particulière, à ce que vos données à caractère personnel fassent l'objet d'un traitement mais il est précisé que l'exercice de certains de ces droits peut entraîner pour Société Générale l'impossibilité de fournir le service demandé. Vos droits peuvent être exercés aux coordonnées mentionnées à l'article 19 de la convention de compte-titres.

Tout Titulaire physique a le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière de données à caractère personnel.



No ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) : FR231725_01YSGB